FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ▪ FORMATION ▪ EMPLOI

Chambre Enseignement

04 - Liège

Rapport d'activité annuel 2021

Année scolaire 2020-2021

DGPSE – Direction Générale du Pilotage du Système Educatif

OQMT - Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies

06/07/2020

Sommaire

1 ••• INTRODUCTION 4

1.1 L'INSTANCE BASSIN EFE ET LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT 4

1.1.1 Structure et missions de l'Instance Bassin EFE (IBEFE) 4

1.1.2 Structure et missions de la Chambre Enseignement 7

1.1.2.1 Missions 7

1.1.2.2 Description/définition du Plan de redéploiement 8

1.2 MEMBRES 9

1.2.1 Composition 9

1.2.1.1 Membres effectifs 10

1.2.1.2 Membres associés 11

1.2.2 Structure 11

1.2.2.1 Présidence 11

1.2.2.2 Bureau de la Chambre Enseignement 11

1.3 FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT 12

1.3.1 Fréquentation 12

1.3.2 Travaux et réalisations 13

1.3.3 Climat, avancées, difficultés, partenariats et bonnes pratiques 13

2 ••• PLAN DE REDEPLOIEMENT 2019-2023 16

2.1 CONTEXTE D'ÉMERGENCE 16

2.2 SECTEURS RETENUS ET OPTIONS QUI POURRONT BÉNÉFICIER D'INCITANTS DURANT LA DURÉE DU PLAN 2019-2023 17

2.3 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 18

2.3.1 Organisation et fonctionnement des Comités d'accompagnement 18

2.3.2 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement en 2020-2021 18

2.3.3 Méthodologie utilisée par la Chambre Enseignement pour la sélection des projets à soumettre au Gouvernement 19

2.3.4 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement 19

2.3.5 Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2020 (N-2) 19

2.4 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 20

2.4.1 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement 20

2.4.2 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement 20

3 ••• LES ACTIONS RÉALISÉES EN APPLICATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 HORS INCITANTS 21

4 ••• LES INDICATEURS – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 25

4.1 INDICATEURS DE RÉALISATION 25

4.1.1 Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement) 25

4.1.2 Taux d'utilisation du budget IPIEQ 26

4.1.3 Nombre de projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour l'année 2020-2021 par catégorie d'incitants 27

4.2 INDICATEURS DE RÉSULTAT 29

4.2.1 Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2020-2021 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur 29

4.2.2 Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2020 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur 30

4.3 INDICATEURS D'IMPACT 31
4.3.1 Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2023 31
5 ••• COMMENTAIRES, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS 31
LISTE DES ANNEXES 33

1 ••• INTRODUCTION

En application de l'article 6 § 5 du Décret du 30 avril 2009 *relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial*, tel que modifié par le Décret du 11 avril 2014 *modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant* (M.B. 07/08/2014)[1], les Chambres Enseignement remettent au Gouvernement – via l'Administration –, en octobre de chaque année, un rapport d'activité de l'année scolaire écoulée.

Le présent rapport d'activité a été validé par la Chambre Enseignement le 28 septembre 2021. Il couvre la période allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Aussi, il traite, d'une part, de l'activité de la Chambre Enseignement de Liège durant cette période et, d'autre part, des incitants accordés pour l'année 2020-2021. L'évaluation complète de ceux-ci ne pouvant se faire qu'à présent.

Les chiffres et analyses présentés dans ce rapport de synthèse proviennent des données et études disponibles lors de la rédaction des rapports annuels de chaque bassin; soit, entre autres, les chiffres de populations scolaires certifiés au 15 janvier 2021 (Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaires).

Le canevas du présent rapport d'activité correspond à la trame élaborée par l'Administration en octobre 2016[2]. Celle-ci est adaptée aux nouvelles dispositions décrétales (cf. plan de redéploiement quadri annuel; rapport analytique et prospectif et diverses analyses sectorielles réalisées dans le cadre des missions de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi). Aussi, les éléments de contexte socioéconomique, le cadastre des options et autres recommandations transversales et sectorielles ne sont plus présentés ici. Le lecteur est invité, pour ces éléments, à, notamment, se référer aux *Rapports analytiques et prospectifs* 2018 (diagnostic et recommandations) des différentes instances.

Au sein du présent rapport, le masculin est utilisé à titre épicène dans les intitulés d'options et de métiers.

1.1 L'INSTANCE BASSIN EFE ET LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT

1.1.1 Structure et missions de l'Instance Bassin EFE (IBEFE)

La mise en place des Instances Bassins EFE repose sur un Accord de coopération signé le 20 mars 2014 entre la Wallonie (Région wallonne), la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) et la COCOF, Commission communautaire française (s'y référer)[3].

[1] Le Décret du 30 avril 2009 a été modifié une première fois par le *Décret du 17 octobre 2013* modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale ; *s'y référer le cas échéant.*
[2] Mise à jour en ce qui concerne la présentation des données en juin 2020.
[3] Cf. Décret du 24 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 13 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (M.B. 25/06/2014; errata 17/07/2014).

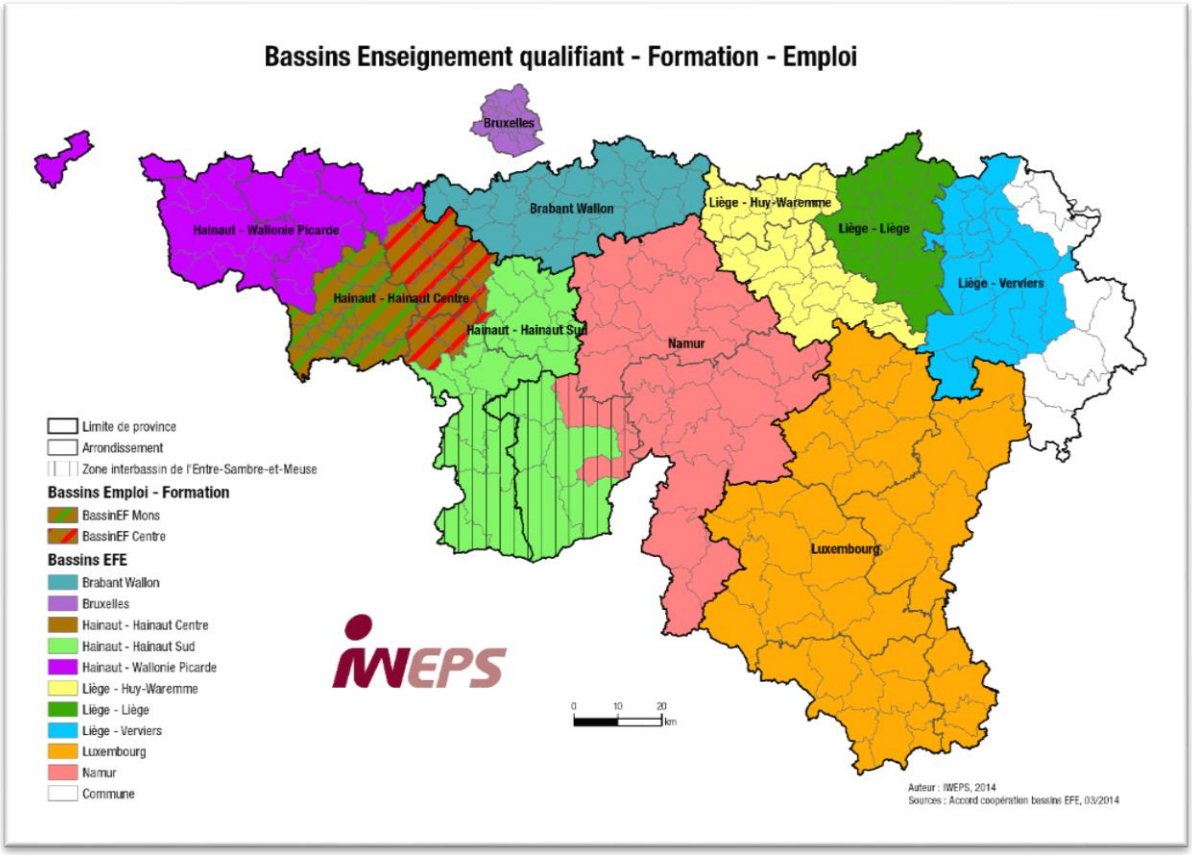

L'Instance Bassin EFE exerce un rôle local d'interface et de concertation en termes d'emploi, de formation et d'enseignement d'une part, ainsi que d'appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle d'autre part.

Ainsi, à degrés divers, les opérateurs d'enseignement et de formation concernés par le dispositif sont:

- L'enseignement secondaire ordinaire technique et professionnel de qualification de plein exercice et en alternance ;
- L'enseignement secondaire spécialisé de formes 3 et 4 de plein exercice et en alternance ;
- L'enseignement de Promotion sociale de niveau secondaire ;
- L'IFAPME ;
- Le FOREM ;
- Les CISP ;
- Les CFISPA.

L'IBEFE a 6 missions principales :

- Maintenir le dialogue et la concertation ;
- Recueillir, synthétiser, croiser des analyses, des études, des travaux existants, et réaliser un rapport analytique et prospectif selon une méthodologie commune (**appui analytique**) ;
- Etablir une liste des thématiques communes et la diffuser auprès des opérateurs locaux ;
- Transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations (**appui programmatique**) *;*
- Développer des pôles de synergie (**appui opérationnel**) ;
- Intégrer et assurer le bon fonctionnement des Chambres existantes et à venir.

Les thématiques communes sont un ensemble d'orientations visant à favoriser le développement de l'offre d'enseignement et de formation autour d'un ou de plusieurs métiers ou filières professionnelles identifiés dans un bassin en raison de critères liés aux besoins d'emploi et à l'offre d'enseignement et de formation existante.

La **liste des thématiques communes et des secteurs prioritaires retenus**[4] par les IBEFE fin 2019, à prendre en compte pour les programmations 2020-2021, sont consultables dans les *Rapports analytiques et prospectifs* de ces dernières.

L'appui programmatique est une aide à l'orientation et à l'adaptation des nouvelles offres aux besoins socioéconomiques du bassin. Les thématiques communes servant aux opérateurs à analyser les programmations de nouvelles offres et à justifier/motiver la création d'offres non reprises dans cette liste de thématiques communes.

L'appui opérationnel vise l'émergence de projets, d'actions de type innovant, additionnel, émergeant qui favorisent les synergies. L'IBEFE peut mettre en place un ou plusieurs pôle(s) de synergie (PoSy). Ceux-ci sont, en principe, constitué autour d'un secteur, d'un métier ou d'une filière professionnelle. Des pôles liés à une thématique transversale peuvent également voir le jour et ce, également en interbassins. Les pôles de synergie doivent favoriser l'émergence de projets concrets en synergie avec les acteurs concernés. Ils ont une durée de vie de trois ans renouvelable après évaluation.

Les publics visés par les projets sont les élèves à partir du 2e degré de l'enseignement secondaire, les apprenants IFAPME, les étudiants de l'enseignement supérieur, les étudiants en promotion sociale ou encore les demandeurs d'emploi.

L'IBEFE se compose d'un Président et de 3 groupes de 8 membres :

- 8 partenaires sociaux ;
- 8 représentants des opérateurs de formation, d'insertion et d'emploi (4 FOREM, 2 CISP, 2 IFAPME) ;
- 8 représentants de l'enseignement (2 AGE, 4 enseignement technique et professionnel, 2 enseignement de promotion sociale).

Ces membres sont nommés par arrêté du Gouvernement wallon pour une période de trois ans renouvelable.

De plus, des invités avec voix consultative peuvent participer aux séances (MIRHW, CPAS, Alpha, AVIQ, Centres PMS, Enseignement spécialisé).

L'IBEFE désigne un Vice-président dans chacun des groupes susmentionnés. Pour la composante Enseignement, il s'agit toujours du Vice-président de la Chambre Enseignement. Le Président, les 3 Vice-présidents ainsi que les Présidents des Chambres constituent le Bureau de l'Instance Bassin EFE.

Pour en savoir davantage sur les activités des IBEFE et de leurs pôles de synergies, le lecteur est notamment invité à se référer au rapport d'activité 2021 desdites Instances.

[4] Voir les informations : https://www.bassinefe-liege.be/sites/default/files/uploads/Documentation/2020---Priorites-et-recommandations.pdf

1.1.2 Structure et missions de la Chambre Enseignement

1.1.2.1 Missions

Le fonctionnement des Chambres Enseignement est régit par le Décret du 30 avril 2009 *relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial* (s'y référer), tel que modifié par le Décret du 11 avril 2014 *modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant* (M.B. 07/08/2014) et par son ROI.

La Chambre Enseignement est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement et les représentants du monde socioéconomique d'une zone en matière d'offre d'enseignement. Ses échanges sont éclairés par les apports de l'Instance du Bassin; en particulier par la liste des thématiques communes dudit bassin et la structure de l'offre. La Chambre Enseignement travaille sur la base d'indicateurs objectifs concernant la structure actuelle de l'offre dans la zone et d'indicateurs relatifs à l'évolution du marché du travail dans l'espace Wallonie-Bruxelles et européen, en ce compris celle des métiers en pénurie.

La Chambre Enseignement contribue à l'harmonisation de l'offre d'enseignement qualifiant de son territoire. Afin d'améliorer les chances d'insertion, sur le marché de l'emploi, des élèves et des jeunes issus des filières qualifiantes, il est nécessaire de soutenir les options économiquement porteuses et d'éviter une dispersion de l'offre, tant à l'intérieur qu'entre les différents réseaux afin de renforcer la collaboration, les complémentarités, les spécialisations au 3e degré de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice et en alternance (art. 49).

En effet, l'objet principal des textes de loi qui instituent la Chambre Enseignement est de permettre, sur base volontaire et sous certaines conditions, aux établissements ou implantations d'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance organisant au moins une option de l'enseignement technique de qualification ou professionnel au troisième et quatrième degré de bénéficier d'incitants afin de développer, selon une logique de concertation en intra et/ou inter-réseaux, des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en termes de disponibilité et qualité du service public en phase avec les tendances de développement socio-économique sous régional et régional.

Conformément au Décret du 30 avril 2009 (s'y référer), la Chambre Enseignement élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel par secteur retenu tous les 4 ans, en assure le suivi et en évalue la mise en œuvre selon les modalités et délais prescrits dans ledit décret. La Chambre Enseignement soumet son plan à l'accord du Gouvernement.

Les décisions relatives au Plan de redéploiement quadriennal et aux incitants sont prises par consensus des membres effectifs. Si le consensus ne peut être atteint, les décisions sont prises à la majorité absolue des membres effectifs présents à l'exception des représentants du FOREM et de l'AGE.

Conformément à l'art. 5 § 8 du Décret du 30 avril 2009 et selon certaines conditions, la Chambre Enseignement peut également initier ou participer à des projets qui favorisent, en inter-réseaux, la promotion de l'enseignement technique de qualification et professionnel en lien avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire tels que formulés dans le Décret « Missions » du

24 juillet 1997. Concernant les actions de valorisation, les décisions sont prises par consensus des membres présents.

Par ailleurs, en application du décret du 5 décembre 2013 *modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4* (M.B. 25/03/2014), la Chambre Enseignement est invitée à interpeller les partenaires sociaux et/ou les secteurs professionnels de sa zone, de manière à favoriser l'ouverture de nouvelles places de stage dans le cas où un établissement peine à trouver des lieux de stage en suffisance et pour autant qu'elle en ait été informée selon les modalités prévues.

Enfin, conformément à l'art. 5 §1 du décret du 30 avril 2009 et à son objectif général, par ROI, les Chambres Enseignement se proposent d'étudier toute question, autre que celles relatives aux incitants, en lien avec son objet de sorte à améliorer la concertation et à maximiser l'efficacité du redéploiement de l'offre scolaire qualifiante. Dans ce cadre, sont incluses les possibilités de mener à bien des projets concertés entre autres en matières pédagogiques, d'orientation ou de sensibilisation.

La coordination générale des Chambres Enseignement de Fédération Wallonie-Bruxelles est assurée par les Services du Gouvernement, soit, depuis mai 2019, l'Observatoire du Qualifiant des Métiers et des Technologies du Service général de l'Analyse et de la Prospective de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif (AGE)[5], dont l'accord préalable est notamment requis pour le lancement de certains projets.

Le secrétariat et la coordination des activités et des actions de la Chambre Enseignement, de son Bureau, de ses Comités d'accompagnement et de ses groupes de travail sont assurés par le chef de projet affecté à celle-ci. Celui-ci est un agent des Services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles[6].

Pour mener à bien son action, la Chambre Enseignement bénéficie d'un budget de fonctionnement annuel.

1.1.2.2 Description/définition du Plan de redéploiement

Tous les 4 ans, la Chambre Enseignement, éclairée par le travail de **Comités d'accompagnement** élabore un Plan de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante et propose l'attribution d'incitants pour :

- Le maintien d'options faiblement fréquentées ;
- La fermeture d'options ;
- La création d'options.

Dans son processus de sélection des projets qui seront, par la suite, présentés au Gouvernement par l'Administration, la Chambre Enseignement tient compte des critères cumulatifs suivants :

- La correspondance avec les thématiques communes du Bassin EFE ;

[5] Pour rappel, de 2009 à 2019, les Chambres Enseignement ont relevé de la la Direction Relations Écoles – Monde du Travail (DREMT) du Service général de l'enseignement secondaire et des CPMS de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (AGE).

[6] Cf. Convention de 2012, remplaçant celle conclue en 2009, liant la FWB pour l'AGE et le FOREM pour les ex-CSEF; reconduite annuellement de façon tacite.

- La cohérence et la pertinence du projet au regard de l'offre de formation ;
- L'utilisation d'outils pédagogiques de formation existant (CTA, CDC, CDR, etc.).

Les incitants consistent, entre autres, en :

- L'octroi de périodes complémentaires aux périodes-professeurs ;
- La possibilité d'obtenir certaines dérogations aux normes de maintien et de création ;
- L'octroi d'un statut de priorité d'accès au Fonds d'équipement.

Dans le cadre de Plans de redéploiement quadriennaux, la Chambre Enseignement a donc pour objectif de *produire une dynamique de redéploiement progressif, cohérent et structuré de l'offre d'enseignement qualifiant* du bassin en :

- Sensibilisant les représentants du monde scolaire à la réalité socioéconomique régionale et locale ;
- Promouvant une logique de concertation et de co-responsabilisation inter et intra-réseaux entre les différents acteurs de l'enseignement qualifiant du bassin ;
- Ajustant progressivement, grâce aux incitants prévus par le décret, l'offre d'enseignement qualifiant avec les pôles de développement socioéconomique du bassin.

Par ailleurs, la Chambre Enseignement étant habilitée à initier ou participer à des projets ayant pour objectif la promotion, en inter-réseaux, de l'enseignement technique et professionnel, elle peut consacrer, sous certaines conditions, un pourcentage de son budget « incitants » à des actions de sensibilisation, de promotion et/ou de soutien aux pôles de synergie.

1.2 MEMBRES

1.2.1 Composition

Conformément, entre autres, à l'art. 4 du décret du 30 avril 2009, la Chambre Enseignement se compose de membres dits effectifs, soit :

a) Quatre représentants de chacun des Conseils de Zone concernés et mandatés par ces derniers, représentant de tous les réseaux d'enseignement représentés au sein du Conseil de Zone, pour autant que ces derniers organisent un établissement d'enseignement technique et professionnel dans la zone concernée ;
b) Un représentant de chaque Comité de Concertation mandaté par ce dernier ;
c) Cinq membres de la Chambre subrégionale de l'Emploi et de la Formation concernée, dont le président, deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs ;
d) Un représentant du FOREM ;
e) Un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) ;
f) Cinq représentants des Syndicats de l'Enseignement.

La Chambre Enseignement associe également à ses travaux (membres associés) deux représentants de l'Enseignement spécialisé; un par caractère, deux représentants de l'Enseignement de Promotion sociale, deux représentants du Conseil zonal de l'Alternance, un par caractère, un représentant du Conseil zonal des CPMS, un représentant de l'IFAPME.

La Chambre peut aussi associer à ses travaux toute personne dont elle estime l'expertise utile à ses délibérations.

La durée des mandats au sein de la Chambre Enseignement – hors présidence – est, a priori, illimitée. Toutefois, il est convenu par ROI que, lorsqu'un membre – effectif ou associé – démissionne ou perd la qualité en raison de laquelle il a été désigné, celui-ci cesse, de plein droit, de faire partie de ladite Chambre. Il appartient alors à l'autorité qui l'a mandaté de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais. Par ailleurs, aucun système de suppléance n'est prévu pour les membres de l'Assemblée générale.

1.2.1.1 Membres effectifs

Représentants des Comités de concertation – COCON (2)	Confessionnel	**Bernard DELCROIX**
	Non-confessionnel	**Frédéric RUTH**
Représentants des Conseils de zone – COZO (8)	Confessionnel	**Pierre-Henri DEFAYS** **Claude TILKIN** **Isabelle GATHOT** **Antonella VACCARO**
	Non-confessionnel	**Jean-François ANGENOT** **Benoit FRANCK** **Danielle FUGER** **Chantal WILLEMS**
Représentants de la Chambre (subrégionale) de l'emploi et de la formation – CSEF (5)	Présidence	**Daniel CORNESSE**
	Interlocuteurs sociaux – Représentants des employeurs	**Valérie SARETTO** **Mandat à pourvoir**
	Interlocuteurs sociaux – Représentants des travailleurs	**Agnès RAMAEKERS** ***Marie-Ange FORET***
Représentant FOREM (1)		**Dominique CARPENTIER**
Représentant de l'Administration générale de l'enseignement – AGE (DGPSE-OQMT) (1)		**Ludovic LIVEYNS**
Représentants des syndicats de l'enseignement (5)	SLFP – Enseignement	**Jean-Claude PIERSON**
	CGSP – Enseignement	**Jorre DEWITTE**
	APPEL (CGSLB)	**Antonia VARISANO**
	CSC – Enseignement	**Michel MANCINI** ***Ana PELETEIRO CAMPOS***

1.2.1.2 Membres associés

Représentant(s) de l'Enseignement spécialisé	**Didier NEUFORGE** **Christine THONON**
Représentant(s) de l'Enseignement de Promotion sociale	**Chantal WILLEMS** **Martine CLAES**
Représentant(s) du Conseil zonal de l'Alternance	**Vincent HISTACE**
Représentant(s) de l'IFAPME	**Jean-François RASSEAUX**
Représentant(s) du Conseil zonal des CPMS	**Christelle DJIAN**
Invité permanent	**Benjamin WERY, Président IBEFE** **Alain DERYCKE, Directeur de zone**

1.2.2 Structure

Outre l'Assemblée générale (AG) de la Chambre Enseignement, il convient de présenter son Bureau ainsi que le système de présidence de ces deux assemblées.

1.2.2.1 Présidence

La présidence de l'Assemblée générale de la Chambre Enseignement et de son Bureau sont assurées par le Président ou, en cas d'absence, par le 1er Vice-président. En l'absence simultanée du Président et du 1er Vice-président, le second Vice-président assure la présidence. La présidence et la 1ère Vice-présidence sont assumées par un représentant des Conseils de zone ou des Comités de concertation. Les mandats sont annuels afin de garantir l'alternance des caractères d'enseignement (cf. art. 4 §1e du Décret du 30 avril 2009). Le changement de fonction s'opère traditionnellement le 1er février de chaque année (cf. ROI). Quant à la 2ème Vice-présidence, elle est assurée par le Président de la CSEF.

Par ailleurs, le Président représente la Chambre Enseignement et arrête les ordres du jour des convocations aux réunions de travail.

Président	**Pierre-Henri DEFAYS**
1er Vice-président	**Benoit FRANCK**
2ème Vice-président	**Daniel CORNESSE**

1.2.2.2 Bureau de la Chambre Enseignement

Par ROI, un Bureau a été institué. Il prépare les travaux de l'Assemblée générale et traite entre autres des affaires urgentes. Il est composé de trois représentants de la CSEF, dont le 2ème Vice-président de la Chambre Enseignement, de trois représentants de l'Enseignement confessionnel, de trois représentants de l'Enseignement non-confessionnel (un représentant de l'enseignement communal, un représentant de l'enseignement provincial et un représentant de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) – soit trois représentants par caractère d'enseignement; parmi l'ensemble desquels se trouvent le Président et le 1er Vice-président de la Chambre Enseignement –,

d'un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) et, enfin du Président de l'Instance Bassin EFE. Le Bureau se réunit plus souvent que l'Assemblée générale.

Tout comme l'AG, le Bureau peut associer à ses travaux, à titre consultatif, toute personne dont il estime l'expertise utile. Toutes les propositions du Bureau sont faites à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau peut aussi se voir confier par la Chambre Enseignement un rôle de groupe de travail. Dans ce cas, il peut aussi associer d'autres personnes (cf. Bureau élargi).

Enseignement secondaire qualifiant ordinaire (COZO)	Confessionnel	**Pierre-Henri DEFAYS** ***PRÉSIDENT*** **Claude TILKIN** **Isabelle GATHOT**
	Non-confessionnel	**Benoit FRANCK** ***1ER VICE-PRÉSIDENT*** **Frédéric RUTH** **Jean-François ANGENOT**
Chambre (subrégionale) de l'emploi et de la formation – CSEF		**Daniel CORNESSE** ***2ÈME VICE-PRÉSIDENT*** **Mandat à désigner,** Représentant CSEF – Employeurs **Marie-Ange FORET/Agnès RAMAEKERS** **Alternance annuelle** Représentante CSEF - Travailleurs
Administration générale de l'enseignement – AGE (DGPSE-OQMT)		**Ludovic LIVEYNS**
Invité permanent		**Benjamin WERY**

1.3 FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT

1.3.1 Fréquentation

Dans son ROI, la Chambre Enseignement de Liège précise qu'elle doit se réunir au moins trois fois par an ; la pratique révèle qu'elle s'assemble quand la nécessité l'impose. Ainsi, par exemple, durant l'année scolaire 2020-2021, la Chambre Enseignement s'est réunie quatre fois. Le Bureau, quant à lui, tient une assemblée chaque fois que l'intérêt l'exige et, de façon générale, plus souvent que l'AG ; 6 réunions du Bureau ont eu lieu pendant la période présentée.

Lors des différentes réunions de la Chambre Enseignement de Liège, les membres présents sont principalement des représentants de l'enseignement.

1.3.2 Travaux et réalisations

La liste des travaux qui ont contribué à la mise en place du Plan de redéploiement 2019-2023 – année 2 (incitants 2020-2021) et année 3 (incitants 2021-2022) est reprise ci-après. Par ailleurs, il est à noter que, dans le cadre des travaux relatifs à l'attribution d'incitants pour l'année scolaire 2021-2022, aucune étude extérieure n'a été commandée, aucun partenariat n'a été conclu.

En revanche, la Chambre Enseignement s'est basée sur les réflexions de ses Comités d'accompagnement et sur les analyses réalisées par l'Instance Bassin EFE de Liège.

- État des lieux annuel du contexte socioéconomique de Bassin de Liège.
- État des lieux (référencement) annuel de l'offre d'enseignement et de formation du territoire.
- Rapport analytique et prospectif 2018.

Différentes analyses sont régulièrement réalisées. Elles sont destinées à mettre notamment en évidence la « santé » des sections, les besoins en termes de création d'options, de maintien prioritaires, les redondances dans l'offre scolaire.

Enfin, dans le cadre de l'application de clauses sociales prévues désormais pour certains marchés publics, la Chambre Enseignement de Liège a été sollicitée, en 2020-2021, par la Confédération de la Construction Wallonne (CCW), les Entreprises Louis de Waele et la société Aclagro. Toutefois, il convient de constater l'incompatibilité entre l'urgence des demandes et le calendrier scolaire et, plus largement, l'organisation des périodes de stages dans les établissements scolaires ou encore l'inadéquation entre les profils recherchés et les formations de niveau de secondaire. Une réflexion pourrait être menée afin de mettre en place une procédure plus efficace.

1.3.3 Climat, avancées, difficultés, partenariats et bonnes pratiques

Les principaux défis et difficultés rencontrés, en 2020-2021, sont les suivants :

1) La crise sanitaire liée au Covid-19 nous a obligé à modifier l'organisation des réunions et suspendre la mise en place des projets nécessitant des activités en présentiel. La pandémie a également eu un impact sur l'organisation des formations au sein des écoles au vu des différentes mesures sanitaires à respecter.

2) En ce qui concerne la mise en place du Plan de redéploiement depuis l'automne 2014, il convient de rappeler que prévoir un Plan de redéploiement quadriennal complet a semblé assez difficile aux membres de la Chambre Enseignement et ce pour diverses raisons (voir rapports d'activités précédents). Aussi, tant les Comités d'accompagnement que les membres de la Chambre ont décidé de soumettre à l'accord du Gouvernement un Plan de redéploiement « incomplet ». Les propositions de soutien aux projets retenus sont donc introduites annuellement.

3) La modification prévue, à partir du 01/09/2015, du § 2 de l'art. 19 du Décret portant sur l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice du 29/07/1992, par le décret « normes » du 03/04/2014. À savoir que, désormais, sauf peut-être dans certains cas bien précis, « aucune dérogation n'est octroyée pour les options des 2ème et 3ème degrés dont la moyenne de

fréquentation par des élèves réguliers au 15 janvier des deux années scolaires antérieures à la demande de dérogation a été inférieure à la moitié de la norme de maintien telle que définie à l'article 12, § 1er, alinéa 4 de Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 31 août 1992 exécutant le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice ».
Cette évolution représente un danger pour certaines options pourtant porteuses étant donné que seul 30% des incitants peuvent être octroyés pour le maintien d'options. La Chambre Enseignement ne peut choisir que quelques projets à soutenir parmi les nombreuses demandes reçues. Cette problématique a encore été renforcée par la crise sanitaire suite à la réussite automatique des élèves qui ont dès lors préféré poursuivre dans l'enseignement de transition.

4) Concernant le retour de l'avis du Gouvernement quant aux demandes soutenues par les Chambres Enseignement, les représentants des réseaux font régulièrement remarquer que celui-ci ne tient pas assez compte du timing des écoles qui souhaiteraient être informées bien plus tôt, pour leur organisation, si leurs projets sont acceptés ou pas.

En ce qui concerne les partenariats de la Chambre Enseignement de Liège, il convient de souligner différents éléments :

- Les Chambres Enseignement de Huy-Waremme, Liège et Verviers, la Province de Liège via la participation d'une conseillère pédagogique, le CEFO et le SIEP Liège travaillent conjointement à la réalisation de capsules vidéo comme outil de réflexion sur le processus d'aide à l'orientation de l'élève en fin de tronc commun ;
- Les Chambres Enseignement du Brabant Wallon, du Hainaut Centre, de Huy-Waremme, de Liège, du Luxembourg et de Verviers ont travaillé à la réédition de l'outil « Métierama - mon métier, un jeu pour y penser » ;
- Les Chambres Enseignement de Bruxelles, Liège, Verviers et Wallonie-Picarde ont travaillé à la mise en place du projet pilote « Le Mois du Qualifiant » afin de donner de la visibilité aux écoles qualifiantes des 4 zones au printemps 2021 vu l'impossibilité d'organiser des portes ouvertes en présentiel.
- La Chambre Enseignement de Liège travaille conjointement avec la Cité des Métiers de Liège et l'IBEFE de Liège sur le projet Orient'Actions (le projet a été suspendu en raison des mesures applicables suite à la pandémie);
- Dans le cadre de ses actions de valorisation et de promotion des filières et métiers techniques, la Chambre entretient des partenariats avec certaines écoles qualifiantes du Bassin, les CTA et les CDC.

Il est à noter également qu'une présentation a été faite aux membres de la Chambre Enseignement en 2020-2021 :

- Présentation des pôles territoriaux – Madame Catherine Praillet, Cheffe de projet Pôles Territoriaux

En outre, la Chambre Enseignement estime qu'il est important de mener des actions d'information et de sensibilisation par rapport aux possibilités offertes par l'Enseignement qualifiant. Celles-ci participent clairement à sa revalorisation. Aussi, les perspectives apportées, entre autres, par l'art. 5 § 8 du Décret du 30 avril 2009 précité ont été accueillies avec beaucoup d'intérêt. D'autre part, la Chambre se propose d'étudier toute question en lien avec son objet de sorte à améliorer la

concertation et à maximiser l'efficacité du redéploiement de l'offre scolaire qualifiante (cf. notamment mener à bien des projets concertés en matières pédagogique, d'orientation ou de sensibilisation).

En termes d'agenda, il y a une prévision annuelle pour 4 réunions des assemblées, tant pour le Bureau que pour l'AG. Des réunions supplémentaires peuvent être programmées en fonction des besoins et des nécessités.

En ce qui concerne les dispositions prévues par le Décret du 5 décembre 2013 précité, des demandes relatives à la difficulté à trouver des places de stages ont été soumises en 2020-2021 auprès de la Chambre Enseignement de Liège suite aux mesures applicables dans certaines entreprises suite à la crise sanitaire et elles ont été relayées aux membres de l'IBEFE. Malheureusement, aucune solution n'a pu être trouvée pour y donner suite.

La Chambre Enseignement dispose d'un espace web désormais abrité par le site de l'Instance Bassin EFE Liège : https://www.bassinefe-liege.be/chambre-enseignement. Différentes rubriques sont disponibles : présentation de la Chambre, de ses missions, de son actualité, de ses actions et projets, etc.

2 ••• PLAN DE REDEPLOIEMENT 2019-2023

2.1 CONTEXTE D'ÉMERGENCE

Pour rappel, la version du Décret du 30 avril 2009 en vigueur depuis le 1er septembre 2014 précise (art. 5, §1) que « *l'Instance est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement, les syndicats de l'enseignement et les représentants du monde socio-économique d'une zone en matière d'offre d'enseignement* ». Par ailleurs (art. 5 §2), « *chaque IPIEQ élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel tous les 4 ans. Le Plan débute au 1er septembre d'une année scolaire pour se terminer au 30 juin de la 3e année scolaire qui suit l'année scolaire de démarrage. Le Plan concerne un ou plusieurs secteurs* ».

Pour l'élaboration de son Plan de redéploiement 2019-2023, la Chambre Enseignement de Liège s'est basée sur divers documents : la liste des thématiques communes 2018-2019, définie le 8 octobre 2018 par l'Instance Bassin EFE de Liège et sur le travail d'analyse réalisé par ladite Instance Bassin EFE à laquelle siègent 8 représentants de l'Enseignement.

Concernant la liste des thématiques communes de l'IBEFE et des différents statuts qui leur sont attribués par cette dernière, les membres de la Chambre Enseignement se sont accordés à dire que l'interprétation de l'Administration est judicieuse. Autrement dit, il serait profitable que les lectures suivantes soient appliquées et ce, pour l'ensemble des Bassins EFE : quand l'IBEFE classe un métier dans une catégorie « offre à créer », cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir ; quand l'IBEFE classe un métier dans une catégorie « offre à maintenir », cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée. La création d'une option correspondante ne pourrait s'envisager que si une même option venait à disparaître dans la zone. Autrement dit, « créer » signifie « augmenter » l'offre et « maintenir », « ne pas la diminuer ».

Les soutiens aux fermetures devront, quant à elles, correspondre aux réalités et besoins socioéconomiques du Bassin.

Toutefois seule une liste d'options éligibles basées sur les thématiques communes de l'IBEFE sera reprise dans le PDR 2019-2023. Les projets soutenus seront définis d'année en année.

Année 1 du PDR : En ce qui concerne le traitement des demandes de soutien de projets de créations/maintiens/fermetures émanant des écoles et formulées dans le cadre des travaux des Comités d'accompagnement, c'est le Bureau qui réalise le travail de préparation et d'analyse de celles-ci. Ensuite une proposition de plan budgétaire est soumise à l'Assemblée générale qui a alors la possibilité de demander des informations complémentaires, d'approuver ou de refuser les propositions du Bureau et d'en formuler d'autres.

Dans le cadre de la mise en place du Plan de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante, chaque secteur retenu audit Plan est piloté par un Comité d'accompagnement auquel participent les Pouvoirs organisateurs, les Directions concernées et certains représentants de secteurs professionnels et Fonds de formation sectoriels concernés.

Chaque Comité d'accompagnement émet des propositions de soutien à la création, au maintien et à la fermeture d'option. Le Bureau éclaire la Chambre Enseignement sur les possibilités et opportunités de répartition des incitants. Les Comités d'accompagnement sectoriels se réunissent une fois par an

en vue de proposer des OBG à soutenir prioritairement en fonction de l'évolution des métiers au sein des différents secteurs d'activités retenus pour le PDR. À Liège, vu que les établissements scolaires sont souvent actifs dans plusieurs des secteurs retenus, les réunions des trois Comités d'accompagnement ont généralement lieu le même jour. Enfin, la Chambre reste souveraine en ce qui concerne les propositions d'attributions d'incitants.

Année 1 à 4 du PDR : Pour rappel, 50% minimum du budget de la Chambre Enseignement doit être consacré à des projets de créations et de fermetures d'option ; tandis que 30% maximum est dédié aux maintiens d'options. Enfin, de 0 à 20% des moyens financiers peuvent servir pour des actions de sensibilisation, de promotion et/ou de soutien aux pôles de synergies. Quant aux réallocations, elles sont à prévoir dans les mêmes proportions. Par ailleurs, pour rappel, les projets d'ouvertures d'options soutenus par la Chambre Enseignement bénéficient de normes de création plus favorables (60 % de la norme la plus favorable)[7].

Afin d'établir le plan de redéploiement, ce dernier comprend, par secteur retenu :
- La liste des écoles et des CEFA adhérant au plan de redéploiement ;
- La composition du Comité d'accompagnement ;
- La liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants à la création pendant la durée du plan ;
- La liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants au maintien pendant la durée du plan.

La mise en œuvre du Plan de redéploiement est également détaillée par année scolaire, avec :
- La répartition du budget ;
- Un descriptif des actions prévues (valorisation du qualifiant / soutien aux pôles de synergies) ;
- Un tableau présentant les allocations (attribution d'incitants au maintien, à la création et/ou à la fermeture) ainsi qu'une présentation de la méthodologie utilisée ;
- Les procédures de réallocations.

Les écoles ont été alors invitées à adhérer au Plan de redéploiement 2019-2023 et à participer aux travaux des Comités d'accompagnement en devenant membres.

La nouvelle mouture du Décret du 30 avril 2009 possède une valeur ajoutée : en allant au-delà de la simple réflexion sur l'attribution d'incitants, la démarche partenariale au sein des Comités d'accompagnement ouverts, entre autres, au monde socioprofessionnel, renforce la pertinence et l'utilité du travail de valorisation des sections et métiers techniques et, en cela, prolonge efficacement la concertation inter-réseaux locale entreprise depuis la mise en place des Chambres Enseignement. Ces réflexions trouvent, par ailleurs, un écho au sein de l'Instance Bassin EFE et viennent compléter le travail de cette dernière.

2.2 SECTEURS RETENUS ET OPTIONS QUI POURRONT BÉNÉFICIER D'INCITANTS DURANT LA DURÉE DU PLAN 2019-2023

Les secteurs suivants ont été retenus par la Chambre Enseignement de Liège dans le cadre de son Plan de redéploiement 2019-2023 :
- Industrie - Construction (secteurs 2 et 3) ;

[7] Cf. Décret du 3 avril 2014 apportant des modifications au régime des normes de création et de maintien d'options dans l'enseignement secondaire de plein exercice (M.B. 14/08/2014).

- Hôtellerie-Alimentation (secteur 4) ;
- Services aux personnes (secteur 8) ;
- Si les métiers de la logistique devaient faire l'objet d'un nouveau secteur d'options dans l'enseignement qualifiant, le Plan devrait faire l'objet d'une modification pour intégrer ce secteur.

La liste des options qui peuvent bénéficier d'incitants à la création, au maintien et à la fermeture au cours dudit plan sont reprises dans le PDR annexé au présent document.[8]

2.3 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

2.3.1 Organisation et fonctionnement des Comités d'accompagnement

Pour rappel, dans le cadre de la mise en place du Plan quadriennal de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante, chaque secteur retenu audit Plan est piloté par un Comité d'accompagnement qui, outre les Pouvoirs organisateurs et Directions concernés s'ouvre au monde extérieur par le biais de représentants de l'Inspection et du monde socio-économique (partenaires sociaux, secteurs professionnels concernés, Fonds de formation sectoriels concernés, etc.). Chaque Comité d'accompagnement éclaire la Chambre Enseignement sur les possibilités et opportunités de répartition des incitants à la création, à la fermeture ou au maintien d'options du secteur d'Enseignement concerné. Toutefois, la Chambre reste souveraine en ce qui concerne les propositions d'attributions d'incitants.

En vue de préparer les réunions des Comités d'accompagnement, les projets doivent être idéalement introduits au préalable afin d'avoir une vue d'ensemble des différents projets des établissements scolaires du bassin. Par ailleurs, le timing d'introduction/sélection de projets de création/maintien/fermeture mis en place par la pratique (réunion des Comités d'accompagnement en novembre, définition d'un plan de répartition budgétaire en décembre) n'est pas toujours en adéquation avec le calendrier de certains réseaux qui arrêtent déjà leurs projets en octobre. Toutefois, le fait qu'à présent les thématiques communes soient connues suffisamment tôt (octobre) permet de lisser cette concurrence d'agenda.

2.3.2 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour 2020-2021

Tous les projets proposés par les établissements scolaires ont été soumis aux comités d'accompagnement réunis le 19 novembre 2019. Suite aux échanges avec les représentants des secteurs, des demandes supplémentaires ont été introduites afin de répondre au mieux aux besoins relevés.
La liste complète des projets envisagés est reprise en annexe.[9]

[8] Voir annexe n° 1.
[9] Voir annexe n° 2.

2.3.3 Méthodologie utilisée par la Chambre Enseignement pour la sélection des projets à soumettre au Gouvernement

La Chambre Enseignement présente les orientations retenues aux Comités d'accompagnement chaque année. On rappelle les raisons pour lesquelles la Chambre Enseignement avait retenu ces trois secteurs, quelles étaient les priorités de la Chambre Enseignement, la manière dont a été réparti le budget et les « règles » à connaître concernant l'octroi d'incitants par la Chambre (ex : une création peut être soutenue deux années, une fermeture jusqu'à 4 ans, etc.), ainsi que l'octroi final des incitants pour l'année qui précède. Enfin, un tour de table a lieu et les personnes présentes font part de leurs intentions/souhaits de création, fermeture et maintien d'options pour l'année à venir.

Ensuite, la Chambre Enseignement se réunit afin de décider de la répartition du budget annuel par type de projet (création/fermeture et maintien) en respect des normes en vigueur. Elle décide également de la part qu'elle consacrera à la mise en place d'un ou plusieurs projets de valorisation de l'enseignement qualifiant.

La proposition d'un système de réallocations est réalisée dans un second temps, une fois les projets validés par la Chambre Enseignement.

2.3.4 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement

Suite aux projets envisagés par les Comités d'accompagnement, les membres de la Chambre Enseignement ont sélectionné 11 projets de création, 1 projet de fermeture et 10 projets de maintien.
La liste détaillée des projets sélectionnés est reprise en annexe.[10]
Clé de répartitions appliquée :

- Total des périodes allouées : 101 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 33 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 68 périodes-professeurs.

Pour rappel, 11 périodes-professeurs seront allouées à des actions de promotion du qualifiant.

2.3.5 Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2020 (N-2)

L'ensemble des projets incitants 2020-2021 soumis par la Chambre Enseignement en janvier 2020 a été approuvé par le Gouvernement.
La liste détaillée des projets effectivement mis en œuvre en octobre 2020 est reprise en annexe.[11]

[10] Voir annexe n° 3.
[11] Voir annexe n° 4.

2.4 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

2.4.1 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement

Tous les projets éligibles proposés par les établissements scolaires du bassin ont été soumis aux comités d'accompagnement réunis le 20 novembre 2020 en vidéoconférence. Suite aux échanges avec les représentants des secteurs, des demandes supplémentaires ont été introduites afin de répondre au mieux aux besoins relevés.
La liste complète des projets envisagés est reprise en annexe.[12]

2.4.2 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement

Suite aux projets envisagés par les Comités d'accompagnement, les membres de la Chambre Enseignement ont sélectionné prioritairement 10 projets de création, 1 projet de fermeture et 7 projets de maintien.
En fonction des ouvertures effectives ou non des options au 1er octobre 2021, 7 projets de maintien sont prévus en réserve.
La liste détaillée des projets sélectionnés est reprise en annexe.[13]

Clé de répartitions appliquée :

- Total des périodes allouées : 98 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 32 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 66 périodes-professeurs.

Pour rappel, le budget restant sera alloué à des actions de promotion et de valorisation du qualifiant.

[12] Voir annexe n° 6.
[13] Voir annexe n° 7.

3 ••• LES ACTIONS RÉALISÉES EN APPLICATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 HORS INCITANTS

Les Chambres Enseignement ont aussi pour mission de promouvoir l'enseignement technique et professionnel dont de nombreuses sections souvent trop peu fréquentées, conduisent pourtant vers des métiers porteurs et donc vers l'emploi. Plus largement, l'action des Chambres Enseignement porte aussi sur les thèmes de l'orientation et l'information sur les études et les métiers en contexte scolaire. Dans ce contexte, diverses actions ont été menées durant la période 2020-2021. Par ailleurs, pour 2021-2022 différents projets sont à nouveau prévus.

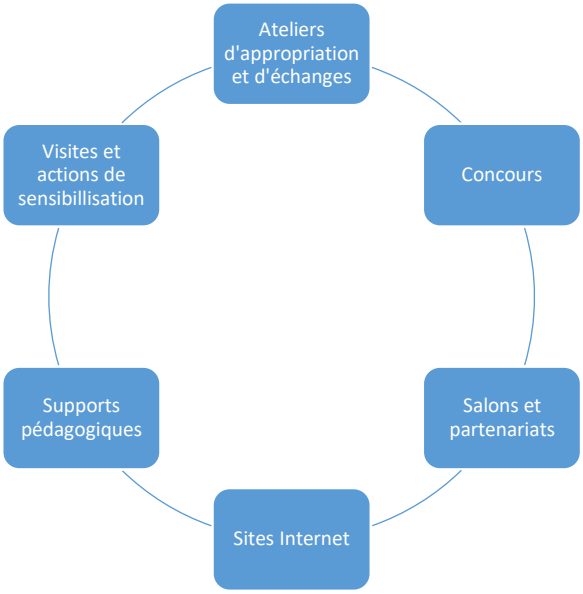

La Chambre Enseignement de Liège mène des projets dans les catégories suivantes :

1. **<u>Visites et actions de sensibilisation</u>**

- **Orient'Actions**

Le projet Orient'Actions fait suite à une matinée de réflexion sur le thème de l'orientation scolaire au 1er degré de l'enseignement secondaire organisée le 30 septembre 2015 à la Paix-Dieu, réunissant de nombreuses personnes issues du monde de l'enseignement. Par ailleurs, il intègre également les souhaits formulés à l'égard de l'enseignement permettant aux élèves de vivre des expériences au sein du monde professionnel et de renforcer ainsi leur projet d'orientation.

Ce projet, mené chaque année scolaire depuis 2016-2017, vise à faire découvrir des métiers en entreprises dans le cadre de la démarche d'orientation en fin de tronc commun. Il est mené en collaboration avec la Cité des Métiers de Liège qui possède une expertise en termes de visite d'entreprises mais aussi avec des représentantes des Centres psycho-médico-sociaux et une conseillère pédagogique de la Province de Liège.

L'action est articulée en 4 temps :

- Réflexion individuelle et collective des élèves par rapport à leurs projets d'orientation et de futur métier (développement de la connaissance de soi ainsi qu'information sur les filières d'enseignement et les secteurs professionnels) ;
- Animation en classe relative au concept d'entreprise ;
- Visite d'une entreprise en lien avec le projet d'orientation de chaque élève ;
- Débriefing en classe permettant une confrontation entre les projets d'orientation et la réalité vécue en entreprise (exploitation et analyse des expériences vécues).

Depuis l'année scolaire 2018-2019, le projet est suspendu suite à la cessation des activités de la Cité des Métiers de Liège. La Chambre Enseignement a décidé que le projet restait en suspend jusqu'à la reprise des activités de la Cité des Métiers de Liège.

En 2020, la Cité des Métiers de Liège a relancé ses activités mais la crise sanitaire et le respect des mesures en vigueur, nous ont obligés à nouveau de suspendre le projet pour l'année scolaire 2020-2021.

- **Les actions de sensibilisation et d'information sur l'enseignement qualifiant à destination des futurs enseignants du 1er degré de l'enseignement secondaire**

La Chambre Enseignement de Liège sensibilise depuis 2014 les élèves des Hautes Ecoles pédagogiques du bassin de Liège, enseignants de demain, à l'enseignement qualifiant et aux métiers manuels et techniques.

Les objectifs des actions menées et à mener sont les suivants :

- Informer les futurs bacheliers sur l'éventail de formations que contient l'enseignement secondaire et plus précisément les éclairer quant à l'enseignement qualifiant ;
- Lutter contre l'image négative de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques ;
- Compléter leurs représentations de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques pour encourager l'orientation positive de leurs futurs élèves (orientation par choix et non par relégation).

Au programme : séance interactive d'information sur la structure de l'enseignement secondaire et plus précisément sur l'enseignement qualifiant, ses secteurs, ses filières, ses débouchés et l'enseignement en alternance ; découverte d'une partie des secteurs de l'enseignement qualifiant (industrie, construction, services aux personnes et hôtellerie alimentation), à travers la visite d'ateliers techniques des établissements scolaires du bassin, d'un Centre de Technologies Avancées ou d'un Centre de compétence.

En 2020-2021, suite aux mesures sanitaires en vigueur au sein des établissements scolaires, nous avons dû annuler les visites d'atelier technique. Suite à cette décision, certaines Hautes Ecoles ont quand même souhaité organiser la partie « séance d'information sur l'enseignement qualifiant » en vidéo-conférence.
La première séance a été organisée le 15 octobre 2020 pour les 25 élèves et la conseillère pédagogique de la Haute Ecole Charlemagne Les Rivageois (section math).

La deuxième séance a été organisée le 19 octobre 2020 pour les 77 étudiants et les conseillers pédagogiques de la section éducation physique de la Haute Ecole de la Province de Liège Beeckman.

Si les mesures liées à la crise sanitaire le permettent, le projet sera reconduit dans son entièreté l'année scolaire prochaine.

- **Journée de sensibilisation au qualifiant pour les agents des CPMS**

Suite à la crise sanitaire et aux mesures en vigueur, le projet a dû être suspendu pour l'année scolaire 2020-2021.

2. Supports pédagogiques

- **Cap'orientation**

Les Chambres Enseignement de Huy-Waremme, Liège et Verviers ont décidé de créer un outil en vue de sensibiliser les équipes éducatives à la bonne orientation des élèves en fin de tronc commun et d'informer les jeunes sur toutes les possibilités d'orientation dans les différents secteurs de l'enseignement qualifiant.
La première capsule vidéo à destination des équipes éducatives a pour objectif principal de les sensibiliser et les faire réfléchir au rôle capital qu'ils jouent dans le processus d'aide à l'orientation des jeunes en fin de premier degré.
Les neufs mini capsules vidéos à destination des jeunes ont pour objectif de leur présenter tous les secteurs de l'enseignement qualifiant afin qu'ils soient informés de toutes les possibilités d'orientation existantes en fin de tronc commun.
Et la troisième capsule vidéo à destination des parents a pour objectifs tant d'illustrer la diversité d'options proposées par le qualifiant et de répondre aux questions fréquemment posées par ce public que de lutter contre les préjugés qui collent à la peau des études techniques et professionnelles en démontrant qu'elles sont des portes ouvertes sur l'avenir.
En ciblant les équipes pédagogiques, les parents et les jeunes, « CAP'Orientation » vise une finalité transversale : positiver le choix de l'enseignement qualifiant en présentant les études techniques et professionnelles comme des portes ouvertes sur l'avenir.
Les différentes capsules vidéo ont été diffusées de manière différente en fonction des publics visés :

- Pour les équipes éducatives, la première capsule vidéo a été envoyée à toutes les directions d'école et représentants des réseaux en leur suggérant de diffuser la vidéo lors des assemblées de début d'année ou lors des conseils de classe.
- Pour les jeunes, les mini-capsules ont été diffusées sur les réseaux sociaux.
- Pour les parents, la vidéo a été transmise aux représentants des écoles, des CPMS, des associations de parents et de jeunes, de décrochage scolaire, des secteurs, et à la Cité des Métiers de Liège en leur demandant de relayer largement la vidéo auprès du public cible.

Toutes les capsules vidéos ont également été postées sur les sites internet « enseignement.be », « Mon Ecole, Mon Métier » et IBEFE ainsi que sur la plateforme « e-classe ».

- **Métierama**

Suite notamment à une évaluation de la première réédition de l'outil et à différents feed-back, à la récolte de diverses recommandations d'utilisateurs, dont de nombreux CPMS, ainsi qu'aux points d'attention formulés par l'Institut d'Administration scolaire – Méthodologie et Formation de l'UMons, certains Chefs de projet de Chambres Enseignement (Brabant wallon, Liège, Hainaut Centre, Huy-Waremme, Luxembourg, Namur, Verviers) ont constitué un groupe de travail. Celui-ci a travaillé à une évolution de l'outil avec comme perspective une nouvelle édition à la fois plus facile en termes d'utilisation mais aussi plus complète en termes de métiers.
Afin d'informer le plus grand nombre de personnes intéressées par l'outil, nous avons utilisé le site internet « enseignement.be » pour diffuser l'information et coordonner les commandes de boites pour les 10 zones.
L'outil « Métierama, un jeu pour y penser », édition 2020, a été mis à disposition des écoles, des CPMS, des services travaillant l'orientation de tous les bassins dans le courant des mois de mai et juin 2021.

- **Le Mois du qualifiant**

Le projet pilote « Le Mois du qualifiant » a été mené par les Chambres Enseignement de Bruxelles, Liège, Verviers et Wallonie Picarde pendant le mois de mai 2021.
Ce projet est une évolution de la Journée du qualifiant mise en place par la Chambre Enseignement de Bruxelles depuis 2012. En effet, vu l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation des portes-ouvertes des écoles au printemps 2021, il était nécessaire d'assurer la visibilité des écoles qualifiantes en mutualisant les moyens de plusieurs zones.
Ce projet pilote poursuit un objectif principal, à savoir :
Donner de la visibilité aux établissements scolaires proposant des filières techniques et professionnelles et faire connaitre au plus grand nombre et faire connaitre les options qualifiantes organisées dans les écoles de chaque zone afin de pallier à l'organisation des portes ouvertes en présentiel.
Si le projet est reconduit en 2022 et étendu à d'autres zones, nous espérons également pouvoir contribuer à l'harmonisation de l'image du Qualifiant en FWB et contribuer à l'orientation positive des élèves vers l'enseignement qualifiant.
Le Mois du Qualifiant consiste en une grande campagne de communication et de promotion via 4 canaux :

- Diffusion d'un spot radio - valorisation de l'enseignement qualifiant et lien vers le site internet du projet.
- Publication d'une affiche dans les écoles et associations travaillant avec les adolescents : QR code renvoyant vers un Site internet commun - relais vers une page locale contenant les infos de toutes les écoles qualifiantes de la zone concernée.
- Mise en avant des écoles sur les réseaux sociaux grâce à leurs contributions : vidéos, slogan, photos ;
- Médiatisation du projet par la presse écrite et digitale

4 ●●● LES INDICATEURS – Année scolaire 2020-2021

4.1 INDICATEURS DE RÉALISATION

4.1.1 Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement)

Le tableau présenté ci-dessous reprend les dates de réunions du Bureau de la Chambre Enseignement de Liège et de la Chambre Enseignement de Liège entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021.

Comité d'accompagnement	Bureau	Assemblée générale
20 novembre 2020	22 septembre 2020	22 septembre 2020
	2 décembre 2020	16 décembre 2020
	11 février 2021	11 février 2021
	23 mars 2021	22 avril 2021
	22 avril 2021	
	25 août 2021	
Total 1	**Total 6**	**Total 4**

	AG 53 20/09/2020	AG 54 16/12/2020	AG 55 11/02/2021	AG 56 22/04/2021
Composition	10 membres sur 30 mandats	10 membres sur 30 mandats	14 membres sur 30 mandats	12 membres sur 30 mandats
Présents	10	10	14	12
Excusés	10	6	5	2
Absents	10	14	11	16
Invités	0	1	1	1
% présence membres	33%	33%	47%	40%

Ci-dessous, le tableau reprenant le taux de fréquentation aux quatre réunions de la Chambre Enseignement de Liège pour la période 2020-2021 :

Les analyses ci-après doivent cependant se lire « toutes proportions gardées » ; c'est-à-dire qu'il convient de mettre en rapport les pourcentages et les valeurs absolues.

En effet, pour certaines catégories de membres, il n'y a qu'un seul représentant et pour d'autres, il y en a 5.

	Catégories de membre	AG 53 20/09/2020	AG 54 16/12/2020	AG 55 11/02/2021	AG 56 22/04/2021	Moyenne
Membres effectifs	COCON confessionnel	0%	100%	100%	0%	**50%**
	COCON non-confessionnel	100%	100%	0%	100%	**75%**
	COZO confessionnel	50%	50%	75%	50%	**56%**
	COZO non-confessionnel	50%	75%	50%	75%	**63%**
	Chambre Emploi-Formation (CSEF)	20%	0%	20%	20%	**15%**
	FOREm	100%	100%	0%	100%	**75%**
	AGE – DGPSE – OQMT	100%	0%	100%	0%	**50%**
	Syndicats de l'enseignement	40%	0%	20%	20%	**20%**
Membres associés	Enseignement spécialisé	0%	0%	0%	0%	**0%**
	Enseignement de promotion sociale	0%	50%	100%	0%	**38%**
	Conseil zonal de l'alternance	0%	0%	0%	0%	**0%**
	IFAPME	0%	0%	100%	100%	**50%**
	CPMS	0%	0%	100%	100%	**50%**
	Autres (Invités)	0%	50%	50%	50%	**38%**
	% Membres effectifs	45%	36%	41%	41%	**41%**
	% Membres associés	0%	14%	57%	29%	**25%**

Les membres présents lors des réunions sont majoritairement les membres effectifs même si le taux de participation ne dépasse pas les 50% des mandats octroyés. Les membres associés participent de manière ponctuelle aux réunions. Certains membres associés ne participent à aucune réunion, il convient de s'interroger sur la pertinence des mandats octroyés.

4.1.2 Taux d'utilisation du budget IPIEQ

Le tableau ci-dessous reprend la répartition financière définie par les membres de la Chambre Enseignement de Liège pour l'année scolaire 2020-2021.

Total	Incitants			Actions collectives	
Budget alloué	Budget (€)	Coût Période-Professeur (€)	Equivalent en PP	Budget restant (€)	Pourcentage (%)
277.592,45 €	249.975,00 €	2.475,00 €	101	27.617,45 €	9,95%

Conversion du budget total en PP	112,00	PP

Répartition PP attribuées aux incitants	PP	%	Base légale
Périodes allouées: Maintien	33	29%	Max 30 %
Périodes allouées: Fermeture/création	68	61%	Min. 50 %
Equivalent périodes allouées: Actions collectives	11	10%	Max 20 %
Total	112	100%	

Le tableau ci-dessous reprend les dépenses engagées pour la réalisation des différents projets et actions prévus pour l'année scolaire 2020-2021.

N°	Actions de valorisation/Projets	Budget imputé	
		Action de valorisation	Fonctionnement
1	Cap'Orientation (Huy-Waremme, Liège et Verviers) : vidéos 3 – contribution de Liège	5000€	
2	Le Mois du qualifiant – réseaux sociaux	22617.45€	517.75€
3			
4			
5			
6			
Total		27.617,45 EUR	517,75 EUR
Budget(s) disponible(s)		0 EUR	7 282,25 EUR

4.1.3 Nombre de projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour l'année 2020-2021 par catégorie d'incitants

Seuls les projets éligibles sont pris en compte dans le tableau récapitulatif par secteur du PDR.

Pour rappel, un projet est considéré comme éligible s'il rencontre les critères applicables pour l'octroi des incitants, à savoir :

- L'adhésion de l'établissement scolaire au PDR 2019-2023 ;
- L'OBG doit être reprise dans la liste des Thématiques communes de l'IBEFE de Liège pour l'année en cours et respecter la priorisation établie (création et/ou maintien) ;
- Pour les incitants en maintien, le nombre d'élèves inscrits dans l'option doit être inférieur à une fois et demi la norme de maintien.

Sur les 53 projets envisagés, 11 ne respectaient pas l'ensemble des critères repris ci-dessus.

- 2 projets introduits ne respectaient pas la priorisation (maintien) établie par l'IBEFE de Liège ;

- 4 projets soumis en maintien ne respectaient pas le critère de la norme de maintien au 1er octobre ;
- 5 projets envisagés n'étaient pas repris dans les OBG liées aux Thématiques communes établies par l'IBEFE de Liège.

	Secteurs du PdR									
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie-Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées	Sous-total	Total	%
N° de secteur	**1**	**2**	**3**	**4**	**7**	**8**	**9**			
Projets de création	0	4	4	2	0	0	1		**11**	**26,2**
**** Création***	*0*	*4*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	***8***		
**** Création (suivi)***	*0*	*0*	*0*	*2*	*0*	*0*	*1*	***3***		
**** Création pour maintenir***	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***		
Projets de fermeture	0	0	1	0	0	0	0		**1**	**2,4**
**** Fermeture***	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	***1***		
**** Fermeture (suivi)***	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***		
Projets de maintien	0	7	17	1	0	5	0		**30**	**71,4**
Total	**0**	**11**	**22**	**3**	**0**	**5**	**1**	**42**		
%	**0,0**	**26,2**	**52,4**	**7,1**	**0,0**	**11,9**	**2,4**			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir**" : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.2 INDICATEURS DE RÉSULTAT

4.2.1 Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2020-2021 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

La Chambre Enseignement de Liège a sélectionné 22 projets sur les 42 projets éligibles envisagés par les Comités d'accompagnement.

Sur les 22 projets sélectionnés, le projet de fermeture est mis en réserve en vue d'obtenir des incitants lors de l'application éventuelle du système de réallocations prévu dans le PDR si les options priorisées ne sont pas effectivement ouvertes au 1er octobre 2020.

	Secteurs du PdR									
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie-Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées	Sous-total	Total	%
N° de secteur	**1**	**2**	**3**	**4**	**7**	**8**	**9**			
Projets de création	0	4	4	2	0	0	1		**11**	**50,0**
**** Création***	*0*	*4*	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	***8***		
**** Création (suivi)***	*0*	*0*	*0*	*2*	*0*	*0*	*1*	***3***		
**** Création pour maintenir***	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***		
Projets de fermeture	0	0	1	0	0	0	0		**1**	**4,5**
**** Fermeture***	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	***1***		
**** Fermeture (suivi)***	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***		
Projets de maintien	0	3	6	1	0	0	0		**10**	**45,5**
Total	**0**	**7**	**11**	**3**	**0**	**0**	**1**	**22**		
%	**0,0**	**31,8**	**50,0**	**13,6**	**0,0**	**0,0**	**4,5**			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.2.2 Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2020 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

Tous les projets sélectionnés par la Chambre Enseignement de Liège ont été approuvés par le Gouvernement. Suite à l'application du système de réallocation défini dans le Plan de Redéploiement, seuls 2 projets en suivi de création, 1 projet de fermeture et 10 projets de maintien ont été effectivement soutenus par des incitants pendant l'année scolaire 2020-2021. Les projets concernent principalement des options des secteurs de l'Industrie et de la Construction secteurs particulièrement en tension dans le bassin de Liège.

Les autres projets de création envisagés n'ont pas pu bénéficier de la publicité nécessaire pour atteindre le nombre minimum d'élèves requis pour respecter la norme de création.

	Secteurs du PdR									
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie-Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées	Sous-total	Total	%
N° de secteur	**1**	**2**	**3**	**4**	**7**	**8**	**9**			
Projets de création	0	0	0	1	0	0	1		**2**	**15,4**
**** Création***	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	***1***		
**** Création (suivi)***	*0*	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*1*	***2***		
**** Création pour maintenir***	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***		
Projets de fermeture	0	0	1	0	0	0	0		**1**	**7,7**
**** Fermeture***	*0*	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*	*0*	***1***		
**** Fermeture (suivi)***	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***		
Projets de maintien	0	3	6	1	0	0	0		**10**	**76,9**
Total	**0**	**3**	**7**	**2**	**0**	**0**	**1**	**13**		
%	**0,0**	**23,1**	**53,8**	**15,4**	**0,0**	**0,0**	**7,7**			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.3 INDICATEURS D'IMPACT

4.3.1 Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2023

Le tableau repris en annexe propose une évolution sur 3 années scolaires du nombre d'élèves inscrits en janvier de chaque année dans le degré (en 4ème, 5ème, 6ème ou en 7ème année) fréquentant les options qui ont été soutenues durant l'année scolaire 2020-2021.[14]

Analyse de l'évolution de la population scolaire reprise dans le tableau :

Pour les options soutenues qui peuvent être ouvertes en CPU, le nombre d'élèves inscrits dans l'ancienne OBG a été pris en considération afin d'avoir une vision globale de l'évolution de la population scolaire. Pour les options reprises ci-dessous, la hausse de la population scolaire dès 2018-2019 s'explique par le nombre d'années prises en considération pour le calcul de la population scolaire ; 3 années (4, 5 et 6) sont prises en considération au lieu de 2 auparavant (5 et 6).

Les différentes options concernées sont détaillées ci-dessous :

- Pour l'option 2333 Technicien/Technicienne en systèmes d'usinage, les élèves inscrits dans l'option 2328 Technicien/Technicienne en usinage ont été pris en considération en 2017-2018. En 2018-2019 et 2019-2020, les 2 options coexistent au sein des établissements scolaires concernés, le nombre d'élèves total inscrits dans les 2 options est dès lors repris.
- Pour l'option 3311 Maçon/Maçonne, les élèves inscrits dans l'option 3302 Ouvrier qualifié en construction – gros œuvre ont été pris en considération en en 2017-2018. En 2018-2019 et 2019-2020, les 2 options coexistent au sein des établissements scolaires concernés, le nombre d'élèves total inscrits dans les 2 options est dès lors repris.
- Pour l'option 3429 Monteur/Monteuse en chauffage et sanitaire, les élèves inscrits dans l'option 3423 Monteur en sanitaire et en chauffage ont été pris en considération en 2017-2018. En 2018-2019 et 2019-2020, les 2 options coexistent au sein des établissements scolaires concernés, le nombre d'élèves total inscrits dans les 2 options est dès lors repris.

5 ●●● COMMENTAIRES, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail en inter-réseaux au sein de la Chambre Enseignement de Liège se réalise, grâce à une expérience de quelques années, en toute confiance, dans un climat serein et en toute transparence.

De plus, la dynamique de la Chambre Enseignement a évolué depuis sa création vers plus de dialogue entre les réseaux, plus de collaborations entre l'enseignement, la formation qualifiante, l'enseignement spécialisé et l'enseignement de Promotion sociale, plus d'attention accordée à l'expertise des partenaires sociaux.

[14] Annexe n° 8.

Par ailleurs, donner collégialement la voix aux établissements scolaires concernés et susciter le débat entre eux – débats entre autres éclairés par l'apport de Fonds sectoriels de formation – dans le cadre des Comités d'accompagnement est une chose souhaitable.

En outre, certaines réflexions émises ces dernières années restent d'actualité :

- Le Décret Chambre Enseignement permet d'octroyer seulement 30% du budget à des projets de maintien d'option et minimum 50% du budget à des créations et fermetures d'options. Les membres craignent qu'il ne puisse y avoir, au sein du bassin de Liège, suffisamment de projets à soutenir chaque année en termes de créations et de fermetures d'options. Ce phénomène s'amplifie suite à l'instauration d'un moratoire sur les créations d'options. Cela peut également entraver le soutien de diverses options en danger, alors que porteuses et souvent uniques sur le territoire ;
- Le système de réallocations des incitants doit prévoir de réallouer les périodes octroyées à des projets de création et de fermeture uniquement à d'autres projets de création et de fermeture. La Chambre enseignement de Liège craint que, par manque de projets, certaines périodes ne puissent être réallouées ;
- La viabilité d'une option dépend aussi de la capacité à l'alimenter ce qui suppose parfois l'ouverture d'un second degré qui, quant à lui, ne peut bénéficier d'aucun incitant ni d'abaissement des normes de créations.

Liste des annexes

Annexe n° 1 : Plan de redéploiement 2019-2023 - **Année 2 (2020-2021) et Année 3 (2021-2022)**

Annexe n° 2 : Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2020-2021**

Annexe n° 3 : Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2020 - **Année scolaire 2020-2021**

Annexe n° 4 : Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2020 - **Année scolaire 2020-2021**

Annexe n° 5 : Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2021-2022**

Annexe n° 6 : Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2021 - **Année scolaire 2021-2022**

Annexe n° 7 : Evolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du **Plan de redéploiement 2019-2023**

Annexe n° 2: Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2020-2021**

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2413 TECHNICIEN EN MAINTENANCE DE SYSTEMES AUTOMATISES INDUSTRIELS	Création	0	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	**15**	OUI	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 2	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	**3**	OUI	NON	OUI
2112 ELECTRICIEN INSTALLATEUR EN RESIDENTIEL/ELECTRICIENNE INSTALLATRICE EN RESIDENTIEL	Création	0	P	PE+ALT 49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	OUI	NON	OUI
2804 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DU FROID	Création	0	TQ	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	OUI	NON	OUI
3304 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER	Création	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Création	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Création	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	**17**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	0	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	P	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**8**	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	P	ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**7**	OUI	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Fermeture	0	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**0**	NON	NON	NON
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	**0**	NON	NON	OUI
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	**4**	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**4**	NON	NON	OUI
2214 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	Maintien	0	TQ	PE	4130	ATHENEE ROYAL D'ESNEUX	1870	**0**	NON	NON	OUI
2214 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	Maintien	0	TQ	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	**0**	NON	NON	OUI
2625 METALLIER-SOUDEUR/METALLIERE-SOUDEUSE	Maintien	0	P	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	**0**	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	0	P	ALT49	4600	ATHENEE ROYAL VISE	2174	**0**	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2**: Industrie – **Secteur 3**: Construction – **Secteur 4**: Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6**: Arts appliqués – **Secteur 7**: Economie – **Secteur 8**: Services aux personnes – **Secteur 9**: Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3423 MONTEUR/MONTEUSE EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	**3**	NON	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	0	P	PE	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	**0**	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	0	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**4**	NON	NON	OUI
3118 MENUISIER	Maintien	0	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**0**	NON	NON	OUI
3302 OUVRIER QUALIFIE/OUVRIERE QUALIFEE EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	0	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**0**	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	NON	NON	OUI
3118 MENUISIER	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**0**	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**0**	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	NON	NON	OUI
2409 ELECTRICIEN AUTOMATICIEN/ELECTRCIENNE AUTOMATICINNE	Maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**0**	NON	NON	OUI
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**3**	NON	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Maintien	0	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**0**	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	0	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**0**	NON	NON	OUI
3424 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN EQUIPEMENTS THERMIQUES	Maintien	0	TQ	PE	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	**3**	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	0	TQ	PE	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	**0**	NON	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Maintien	0	P	ALT49	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	**0**	NON	NON	OUI
3423 MONTEUR/MONTEUSE EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE	Maintien	0	P	ALT49	4000	Inst. de la Construction, des Arts Décoratifs et de l'Infogr	2011	**0**	NON	NON	OUI

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHER-CHARCUTIERE	Maintien	0	P	PE+ALT 49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**3**	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	OUI
3423 MONTEUR/MONTEUSE EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	OUI
3428 INSTALLATEUR/INSTALLATRICE EN CHAUFFAGE CENTRAL	Maintien	0	P	ALT49	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	**3**	NON	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	OUI
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	OUI

Annexe n° 3: Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2020 - **Année scolaire 2020-2021**

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2413 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE DE SYSTEMES AUTOMATISES INDUSTRIELS	Création	Création 1	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	**15**	OUI	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 2	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	**3**	OUI	NON	OUI
2115 INSTALLATEUR ELECTRICIEN/ INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	Création	Création 1	P	PE+ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	OUI	NON	OUI
2804 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DU FROID	Création	Création 1	TQ	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	OUI	NON	OUI
3304 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER	Création	Création 1	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Création	Création 1	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	Création	Création 1	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	**17**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	Création 1	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	Création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**8**	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	TQ	ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**7**	OUI	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Fermeture	Ferm. 1	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECCHNIQUE DE HERSTAL	1901	**0**	NON	OUI	NON
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	**4**	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**4**	NON	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	**3**	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	0	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**4**	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2**: Industrie – **Secteur 3**: Construction – **Secteur 4**: Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5**: Textile – **Secteur 6**: Arts appliqués – **Secteur 7**: Economie – **Secteur 8**: Services aux personnes – **Secteur 9**: Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**3**	NON	NON	OUI
3424 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN EQUIPEMENTS THERMIQUES	Maintien	0	TQ	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	**3**	NON	NON	OUI
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHERE-CHARCUTIERE	Maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**3**	NON	NON	OUI
3428 INSTALLATEUR/INSTALLATRICE EN CHAUFFAGE CENTRAL	Maintien	0	P	ALT49	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	**3**	NON	NON	OUI

Annexe n° 4: Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2020 - **Année scolaire 2020-2021**

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	Total octroi incitants	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	Création	Création 2	TQ	PE	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	**26**	OUI	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	Création	Création 2	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**26**	OUI	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Fermeture	Ferm. 1	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECCHNIQUE DE HERSTAL	1901	**16**	NON	OUI	NON
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	**4**	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**4**	NON	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	**3**	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	Maintien	0	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**4**	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	NON	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	Maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**3**	NON	NON	OUI
3424 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN EQUIPEMENTS THERMIQUES	Maintien	0	TQ	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	**3**	NON	NON	OUI
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHERE-CHARCUTIERE	Maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**3**	NON	NON	OUI
3428 INSTALLATEUR/INSTALLATRICE EN CHAUFFAGE CENTRAL	Maintien	0	P	ALT49	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	**3**	NON	NON	OUI

Annexe n° 5: Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2021-2022**

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2217 COMPLEMENT EN SYSTEMES ELECTRONIQUES DE L'AUTOMOBILE	création	Création 1	TQ	ALT49	4600	ATHENEE ROYAL VISE	2174	**4**	OUI	NON	OUI
2413 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE DE SYSTEMES AUTOMATISES INDUSTRIELS	création	Création 1	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	**6**	OUI	NON	OUI
2524 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE	création	Création 1	TQ	ALT49	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**16**	OUI	NON	OUI
2804 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DU FROID	Création	Création 1	TQ	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**4**	OUI	NON	OUI
3137 CONSTRUCTEUR-MONTEUR/CONSTRUCTRICE-MONTEUSE DE BATIMENT EN STRUCTURE BOIS	Création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**4**	OUI	NON	OUI
3226 CHARPENTIER/CHARPENTIERE	création	Création 1	P	ALT49	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	**4**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	création	Création 1	P	ALT49	4000	Institut Don Bosco	2022	**16**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	création	Création 1	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	création	Création 1	P	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	**6**	OUI	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	création	Création 1	P	ALT49	4600	ATHENEE ROYAL VISE	2174	**0**	OUI	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Fermeture	Ferm. 2	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	NON	OUI	NON
3309 OUVRIER/OUVRIERE EN RENOVATION, RESTAURATION ET CONSERVATION DU BATIMENT	Fermeture	Ferm. 1	P	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**0**	NON	OUI	NON
2115 INSTALLATEUR ELECTRICIEN/ INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	maintien	0	P	PE	4600	INSTITUT SACRE-COEUR ET SAINT-JOSEPH	2177	**0**	NON	NON	OUI
2115 INSTALLATEUR ELECTRICIEN/ INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	maintien	0	P	PE	4000	Institut Don Bosco	2022	**0**	NON	NON	NON
2213 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN INFORMATIQUE	maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**0**	NON	NON	OUI
2214 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ELECTRONIQUE	maintien	0	TQ	PE	4130	ATHENEE ROYAL D'ESNEUX	1870	**0**	NON	NON	NON

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2**: Industrie – **Secteur 3**: Construction – **Secteur 4**: Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5**: Textile – **Secteur 6**: Arts appliqués – **Secteur 7**: Economie – **Secteur 8**: Services aux personnes – **Secteur 9**: Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**0**	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**5**	NON	NON	OUI
2409 ELECTRICIEN AUTOMATICIEN/ELECTRICIENNE AUTOMATICIENNE	maintien	0	TQ	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH - AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	NON
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	**3**	NON	NON	OUI
2640 COMPLEMENT EN CHAUDRONNERIE	maintien	0	P	PE	4040	COLLEGE SAINT-LAMBERT ET INSTITUT SAINT-LAURENT	1898	**4**	NON	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	maintien	0	P	PE	4600	INSTITUT SACRE-COEUR ET SAINT-JOSEPH	2177	**0**	NON	NON	NON
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	maintien	0	P	PE	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**0**	NON	NON	NON
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	**0**	NON	NON	NON
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**6**	NON	NON	OUI
3304 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER	maintien	0	TQ	ALT49	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**3**	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	maintien	0	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**4**	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH - AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH - AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	NON
4125 TRAITEUR-ORGANISATEUR/TRAITEUR-ORGANISATRICE DE BANQUETS ET DE RECEPTIONS	maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	**0**	NON	NON	OUI
4128 CUISINIER/CUISINIERE DE COLLECTIVITE	maintien	0	P	PE	4130	ATHENEE ROYAL D'ESNEUX	1870	**0**	NON	NON	NON
4130 BARMAN / BARMAID	maintien	0	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**4**	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2**: Industrie – **Secteur 3**: Construction – **Secteur 4**: Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5**: Textile – **Secteur 6**: Arts appliqués – **Secteur 7**: Economie – **Secteur 8**: Services aux personnes – **Secteur 9**: Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHERE-CHARCUTIERE	maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**0**	NON	NON	OUI
4207 PATRON BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR/PATRONNE BOUCHERE-CHARCUTIERE-TRAITEUR	maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**0**	NON	NON	NON
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	maintien	0	P	PE	4600	INSTITUT SACRE-COEUR ET SAINT-JOSEPH	2177	**0**	NON	NON	NON
8216 AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	**0**	NON	NON	NON
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	maintien	0	TQ	PE	4031	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	**3**	NON	NON	OUI

Annexe n° 6: Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2021 - **Année scolaire 2021-2022**

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2217 COMPLEMENT EN SYSTEMES ELECTRONIQUES DE L'AUTOMOBILE	création	Création 1	TQ	ALT49	4600	ATHENEE ROYAL VISE	2174	**4**	OUI	NON	OUI
2413 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE DE SYSTEMES AUTOMATISES INDUSTRIELS	création	Création 1	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	**6**	OUI	NON	OUI
2524 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE	création	Création 1	TQ	ALT49	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**16**	OUI	NON	OUI
2804 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DU FROID	Création	Création 1	TQ	ALT49	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**4**	OUI	NON	OUI
3137 CONSTRUCTEUR-MONTEUR/CONSTRUCTRICE-MONTEUSE DE BATIMENT EN STRUCTURE BOIS	Création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**4**	OUI	NON	OUI
3226 CHARPENTIER/CHARPENTIERE	création	Création 1	P	ALT49	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	**4**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	création	Création 1	P	ALT49	4000	Institut Don Bosco	2022	**16**	OUI	NON	OUI
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	création	Création 1	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**3**	OUI	NON	OUI
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	création	Création 1	P	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	**6**	OUI	NON	OUI
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	création	Création 1	P	ALT49	4600	ATHENEE ROYAL VISE	2174	**0**	OUI	NON	OUI
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	Fermeture	Ferm. 2	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**3**	NON	OUI	NON
2115 INSTALLATEUR ELECTRICIEN/ INSTALLATRICE ELECTRICIENNE	maintien	0	P	PE	4600	INSTITUT SACRE-COEUR ET SAINT-JOSEPH	2177	**0**	NON	NON	OUI
2213 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN INFORMATIQUE	maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	**0**	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**0**	NON	NON	OUI
2333 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	maintien	0	TQ	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	**5**	NON	NON	OUI
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	**3**	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2**: Industrie – **Secteur 3**: Construction – **Secteur 4**: Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5**: Textile – **Secteur 6**: Arts appliqués – **Secteur 7**: Economie – **Secteur 8**: Services aux personnes – **Secteur 9**: Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2640 COMPLEMENT EN CHAUDRONNERIE	maintien	0	P	PE	4040	COLLEGE SAINT-LAMBERT ET INSTITUT SAINT-LAURENT	1898	**4**	NON	NON	OUI
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	**6**	NON	NON	OUI
3304 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER	maintien	0	TQ	ALT49	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	**3**	NON	NON	OUI
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	maintien	0	P	ALT49	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	**4**	NON	NON	OUI
3311 MACON/MACONNE	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH - AYWAILLE	1837	**0**	NON	NON	OUI
4125 TRAITEUR-ORGANISATEUR/TRAITEUR-ORGANISATRICE DE BANQUETS ET DE RECEPTIONS	maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	**0**	NON	NON	OUI
4130 BARMAN / BARMAID	maintien	0	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**4**	NON	NON	OUI
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHERE-CHARCUTIERE	maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	**0**	NON	NON	OUI
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	maintien	0	TQ	PE	4031	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	**3**	NON	NON	OUI

Annexe n° 7 : Evolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du **Plan de redéploiement 2019-2023**

Code + Libellé OBG	Année	Forme	Type	Type de demande	Code postal	Établissement scolaire	Fase établis. PE ou coop	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Année 1 2019-2020	Année 2 2020-2021	Année 3 2021-2022	Année 4 2022-2023	Evolution (%) N/(N-3)
3224 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS	7	TQ	ALT49	Création	4000	Institut Don Bosco	2022	0	0	2	**4**	9	0	0	100%
2523 COMPLEMENT EN ELECTRICITE DE L'AUTOMOBILE	7	P	ALT49	Création	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	0	0	**6**	4	0	0	0%
4130 BARMAN / BARMAID	7	P	PE	Création	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	0	0	**6**	4	0	0	0%
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	5-6	TQ	PE	Création	4040	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	0	0	0	**13**	21	0	0	0%
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	4-5	P	PE	Maintien	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	9	5	11	**13**	12	0	0	44%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Maintien	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	10	10	8	**9**	3	0	0	-10%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5	TQ	PE	Maintien	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	15	8	13	**12**	12	0	0	-20%
3521 CARRELEUR/CARRELEUSE-CHAPISTE	4-5	P	PE	Maintien	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	12	9	12	**15**	21	0	0	25%
3305 COMPLEMENT EN POSE DE PIERRES NATURELLES	7	P	PE	Maintien	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	3	3	**3**	0	0	0	0%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	5-6	TQ	PE	Maintien	4000	Institut Don Bosco	2022	12	17	18	**19**	21	0	0	58%
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	5-6	P	PE	Maintien	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	14	13	16	**18**	25	0	0	29%
4207 PATRON BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR/PATRONNE BOUCHERE-CHARCUTIERE-TRAITEUR	7	P	PE	Maintien	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	2	4	0	**7**	4	0	0	250%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Fermeture	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	10	8	9	**3**	0	0	-70%
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	7	P	PE	Maintien	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	/	8	9	6	**4**	0	0	-50%

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2**: Industrie – **Secteur 3**: Construction – **Secteur 4**: Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5**: Textile – **Secteur 6**: Arts appliqués – **Secteur 7**: Economie – **Secteur 8**: Services aux personnes – **Secteur 9**: Sciences appliquées

Code + Libellé OBG	Année	Forme	Type	Type de demande	Code postal	Établissement scolaire	Fase établis. PE ou coop	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Année 1 2019-2020	Année 2 2020-2021	Année 3 2021-2022	Année 4 2022-2023	Evolution (%) N/(N-3)
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5-6	TQ	PE	Maintien	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	9	26	26	**19**	0	0	111%
3429 MONTEUR/MONTEUSE EN CHAUFFAGE ET SANITAIRE	4-5-6	P	PE	Maintien	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	/	13	16	18	**25**	0	0	92%
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	7	P	ALT49	Maintien	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	/	6	3	6	**4**	0	0	-33%
3311 MACON/MACONNE	4-5-6	P	PE	Maintien	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	13	14	14	**14**	0	0	8%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Maintien	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	/	6	3	8	**17**	0	0	183%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5-6	TQ	PE	Maintien	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	/	8	13	12	**12**	0	0	50%
3424 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN EQUIPEMENTS THERMIQUES	5-6	TQ	PE	Maintien	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	/	9	8	3	**1**	0	0	-89%
4205 BOUCHER-CHARCUTIER/BOUCHER-CHARCUTIERE	5-6	P	PE+ALT49	Maintien	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	/	19	22	13	**12**	0	0	-37%
3428 INSTALLATEUR/INSTALLATRICE EN CHAUFFAGE CENTRAL	7	P	ALT49	Maintien	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	/	2	2	2	**3**	0	0	-100%